

L'œuvre des Enfants Trouvés ¹

De nombreuses statues représentent Vincent de Paul entouré d'enfants. De nombreuses peintures le montrent ramassant les enfants abandonnés dans les rues. Légende ou réalité ?

Il est vrai que ce prêtre, vivant au XVIIème siècle, a été amené à s'occuper des Enfants Trouvés. Il est intéressant de voir comment il a pu mettre en route une œuvre si importante, œuvre qui deviendra au XIXème siècle l'Assistance Publique. Louise de Marillac et les Filles de la Charité seront impliquées dans le fonctionnement de cette œuvre toute nouvelle.

Une prise de conscience

Il semblerait que la demande d'action soit venue de l'extérieur, probablement des Dames de la Confrérie de la Charité de l'Hôtel Dieu de Paris. Cette association de femmes a été mise en place en 1634. Leur but est de visiter les malades de cet hôpital, malades souvent entassés plusieurs par lit.

En pénétrant dans l'Hôtel-Dieu pour apporter réconfort aux malades, ces Dames sont surprises de constater que des nouveau-nés sont régulièrement apportés en ce lieu de souffrance. Elles questionnent. Elles apprennent que ces enfants sont abandonnés sous les porches des églises. Comment ne les ont-elles pas vus lorsqu'elles allaient à l'église pour la messe ? Que de fois sont-elles passés sans voir !

Les enfants, souvent des nouveau-nés, arrivent en mauvais état de santé : ils ont eu froid, n'ont pas été nourris. Après le procès-verbal constatant qu'ils ont été abandonnés, ils sont envoyés à la maison de la Couche, toute proche. En l'absence de soins efficaces, ils meurent rapidement. Emues par leur détresse, les Dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu en parlent à Monsieur Vincent. Ensemble, ils s'interrogent : peut-on faire quelque chose pour ces enfants ? Sous quelle forme, avec qui ? C'est un énorme problème qui est soulevé.

Un groupe de réflexion

Conscient de l'énormité du problème soulevé, Vincent de Paul propose aux Dames qui ont constaté la détresse de ces enfants la constitution d'un groupe de réflexion, d'un groupe de recherche de solutions possibles. Il est fait appel à Louise de Marillac qui vient de fonder la Compagnie des Filles de la Charité (elles sont 12 à 20 Sœurs), aux chanoines de Notre Dame. Ces prêtres de la cathédrale de Paris ont la charge de la difficile gestion de la maison de la Couche. Avec rigueur et précision, la réflexion se met en route. Une action s'avère difficile... le temps de réflexion se prolonge de longs mois (près de trois ans), malgré l'urgence de l'action.

Le regard porté sur ces enfants

L'action s'avère difficile, vu le regard porté sur ces enfants par l'opinion publique. Nombre de personnes considèrent qu'il est juste qu'ils meurent, car ils sont « les enfants du péché ». Ce serait un déshonneur que de vouloir s'occuper d'eux.

Les membres du groupe doivent prendre conscience de ce regard porté par l'ensemble de la population, s'interroger sur la justesse au non de ce regard. Vincent de Paul, Louise de Marillac insistent : ces enfants sont des êtres humains, ayant les mêmes droits que les autres. Il faut que chaque participant au groupe de réflexion accepte de changer sa manière de voir et en soit bien convaincu pour pouvoir agir ensuite malgré les pressions de l'opinion publique

Quelques membres du groupe émettent des objections, des réticences. Ces enfants n'ont pas d'existence légale. La plupart n'ont pas été baptisés, or au XVIIème siècle, les registres de baptême tiennent lieu de registre d'Etat civil. Peut-on les faire vivre sans les faire reconnaître à part entière dans la société ? Mais

¹ Maison d'enfants de Thibouville (Eure) – mars 2001

est-ce possible ? Est-ce le rôle des Dames de s'en occuper ? N'est-ce pas le rôle des « justiciers », c'est-à-dire du pouvoir judiciaire ?

Se réfugier derrière les juges, n'est-ce pas s'engager à ne rien faire. Il faut donner une existence légale à ces enfants, les intégrer dans la société. Le baptême permet d'inscrire l'enfant sur les registres de catholicité. Il faut obtenir du curé de la paroisse qu'il accepte de baptiser ces enfants.

Le problème financier

L'action s'avère difficile, car elle sera coûteuse. Qui pourra subvenir aux multiples frais ? La maison de la Couche vit difficilement de quelques impôts et du produit des quêtes à la Cathédrale. Vincent de Paul a recueilli des informations précises :

« Pource que, n'y ayant pas assez de fonds pour leur entretien, l'on est contraint de les donner au premier venu, qui les font mourir ou de faim ou de mal ... c'est être un opprobre à Paris que nous blâmons dans les turcs, qui est de vendre les hommes comme les bêtes ; car l'on vend ces enfants à qui en veut, pour 30 livres.. »²

Une étude est faite pour connaître le nombre de ces enfants abandonnés, les soins donnés, les sommes dépensées :

« Près de 365 enfants sont ainsi trouvés chaque année, en moyenne un par jour. Ils sont mal assistés : une nourrice pour 4 ou 5 enfants ! Des pilules de laudanum leur sont données pour les faire dormir. Pas un seul n'est en vie depuis 50 ans Plusieurs sont morts sans être baptisés. »³

Le résultat de l'enquête révèle qu'une action est absolument nécessaire. Mais comment prendre en charge tous ces enfants ? Qui pourra fournir les fonds nécessaires ?

Bien des questions sur lesquelles butent les membres du groupe. On fait appel à des personnes « sages », des personnes compétentes : médecins, financiers, juges...

Etude des solutions possibles

Des propositions sont faites. Certains membres du groupe insistent pour que l'action soit menée au sein même de la Maison de la Couche, en laissant les choses en place, mais en surveillant de plus près. Cela diminuerait les frais.

Cette proposition est vite refusée par les autres, comme impossible à réaliser. On ne pourra pas faire changer les habitudes des personnes en place. Mais ceux qui ont fait cette proposition, pensent qu'elle est la seule raisonnable et ils font agir des personnes extérieures pour soutenir leur idée, ce qui crée bien des difficultés.

La question financière est au centre de toute la réflexion. Il a été calculé qu'il faudra 200 livres par enfant. Si un tiers d'entre eux survit, il faut compter 20000 livres par an. Qui pourra fournir l'argent nécessaire ? La réponse de Monsieur Vincent est assez catégorique, vu le nombre des Dames engagées dans l'Association.

« Vous êtes cent. Quand chacune s'efforcerait à cent livres, c'est plus qu'il ne faut. Si cinquante le faisaient et les autres de quelque chose, cela suffirait. »

Il est, cependant, envisagé d'obtenir des rentes (des subventions), soit du Roi et de l'Etat, soit de personnes riches, sous forme de dons ou de legs.

Après de longs mois de discussions, bien des incertitudes demeurent. Le groupe privilégie la prudence. Il ne faut pas s'engager à la légère. Un tout petit essai est décidé : trois ou quatre enfants seront accueillis. Les membres du groupe ne veulent pas s'engager par une action retentissante.

² Entretien aux Dames de la Charité - 12 janvier 1640 -Coste XIII, 775

³ Entretien aux Dames de la Charité - Coste XIII, 799

La mise en route de l'œuvre

Un essai en janvier 1638

Trois ou quatre enfants sont accueillis par les Filles de la Charité, dans leur propre maison au nord de Paris, puis dans une maison rue des Boulangers.

Que de choses à prévoir ! Louise de Marillac, qui devient la directrice de l'œuvre, se préoccupe des berceaux, du linge, de l'alimentation. Elle fait appel à des nourrices (femmes venant d'accoucher, et nourrissant au sein deux ou trois enfants). Il faut les loger avec leur propre enfant ! Louise de Marillac va essayer de trouver d'autres solutions, en diversifiant l'alimentation. Une chèvre est achetée. Le lait de chèvre semble être bien supporté.

Le groupe de réflexion surveille attentivement l'évolution de l'expérience. Un des enfants meurt rapidement, mais les autres se développent bien. Douze autres enfants sont accueillis en fin d'année : les deux tiers vivent.

La prise en charge de tous les enfants trouvés en 1640

Devant les résultats encourageants, le groupe décide, en janvier 1640, de recueillir tous les enfants trouvés. Une maison est louée rue Saint Victor pour loger les nouveaux venus. Elle sera remplacée plus tard par le vieux château de Bicêtre au sud de Paris.

Le placement en nourrice

Très vite, Louise de Marillac s'interroge face au nombre d'enfants qui augmente sans cesse, du fait de la nette diminution des décès. Il n'est guère possible de les garder tous ensemble dans une maison devenue trop petite. Alors elle réfléchit et prend des initiatives audacieuses, pour son temps.

Elle organise, dès la fin du mois de mars, le placement en nourrice. Il lui faut trouver des parents nourriciers, de préférence à la campagne, où les enfants pourront jouir du bon air. Les Dames qui ont des demeures autour de Paris, lui indiquent des familles sur qui elle peut compter.

Le 30 mars 1640, Louise de Marillac ouvre le registre du placement des enfants, notant le nom des parents nourriciers, leur adresse, le nom de l'enfant :

« 30 mars 1640 Une fille nommée Simonée, mise en nourrice à Villers dit Saint Sépulcre, à Marie Parsin, femme de Jacques Prévault.[...] »

Le 10 avril, trois enfants ont été mis en nourrice, à savoir une fille nommée Madeleine à Martine Massotte, femme de Nicolas Leroux, demeurant au Méré en deça de Montfort l'Amaury

Le second est un garçon nommé Jean, baillé à Christine Foucault, veuve de défunt Charles Deschamp, demeurant à la Roche près Châtre, sous Monthéry.

Et le troisième, Jeanne de la résurrection, baillée à Barbe Bourbon, femme de Jacques Bourdin, demeurant au village du Bourdonnet dans le même quartier. »⁴

Il lui faut, de plus, prévoir les indemnités à verser à ces familles : des précautions sont prises. L'indemnité n'est versée que sur la présentation d'un certificat de bonne santé signé par le Curé du village. Il faut s'assurer que les enfants sont bien nourris, bien éduqués et aimés. Des visites périodiques sont organisées : les Dames de la Charité, souvent accompagnées par une Sœur, acceptent de se rendre dans les familles, de rencontrer les enfants. Au retour, Louise de Marillac reçoit les informations. Durant les guerres, période où les chemins sont peu sûrs, ce sera un prêtre de la Mission qui fera les visites

Une école adaptée

Louise de Marillac va aussi, au grand étonnement des Dames de la Charité, mettre en place des petites écoles pour apprendre à lire aux garçons et aux filles. Elle sait que ce sera leur seule richesse dans la vie. Initiative audacieuse dans un siècle où les analphabètes sont encore très nombreux, surtout chez les filles, même dans les familles riches.

⁴ Documents de la Compagnie - Doc.271

Visitant le château de Bicêtre que les Dames viennent de faire aménager pour accueillir les nombreux enfants, Louise de Marillac réagit avec force :

*« Nos Dames n'ont point pensé de disposer un lieu pour l'école, nous avons vu un qui serait bien propre en bas pour les garçons qu'il faut séparer des filles, il n'y paraît avoir à faire que la porte, et fermer les fenêtres; et celle des filles, on la fera en haut. »*⁵

Immédiatement elle voit ce qu'il faut faire et se préoccupe d'avoir tout un matériel pédagogique. Elle connaît celui utilisé dans les écoles des Sœurs Ursulines qui reçoivent les enfants des familles riches : c'est cela qu'elle désire pour ces pauvres enfants trouvés.

*« Je voudrais bien que nous eussions de ces écriteaux alphabétiques, nous les mettrons contre les murailles, c'est la méthode des Ursulines de quelque lieu. »*⁶

Au XVII^{ème} siècle, l'apprentissage de la lecture se fait dans le catéchisme. Tout en apprenant à lire, l'enfant reçoit une formation chrétienne, morale, religieuse. Avoir de solides points de repère était le but de cette formation dans ce siècle où tout le monde était chrétien. Vincent de Paul élargit le regard des Sœurs au delà de l'immédiat. L'éducation donnée aura un retentissement dans l'avenir :

*« Mes filles, comme ce n'est que l'amour de Dieu qui vous a fait prendre tant de peine pour eux, essayez d'imprimer fortement en leur esprit la connaissance des obligations qu'ils ont à Dieu Le bien que vous leur faites ne se terminera pas avec eux, car, s'ils vivent, ils auront de l'emploi dans le monde ; s'ils se marient, ils donneront bon exemple à leur famille et à leurs voisins. »*⁷

Une formation professionnelle

Et avec l'aide de Vincent de Paul et des membres d'une Association d'hommes (la Confrérie du Saint Sacrement), des ateliers d'apprentissage sont ouverts pour la formation des garçons à partir de l'âge de 12 ans. Les filles sont placées, comme employées de maison, soit chez des artisans, soit dans des familles nobles. Il est demandé aux Sœurs de reconnaître les dispositions et les désirs des enfants afin de bien les orienter.

*« La Sœur doit avoir soin [...] sitôt qu'elle les verra propres soit pour servir, ou pour apprendre métier, d'essayer de reconnaître leurs inclinations et passions... »*⁸

Le personnel

Ce sont les Filles de la Charité qui deviennent les éducatrices des Enfants Trouvés. Leur choix va, très vite, s'avérer difficile, car les Sœurs sont marquées par la mentalité de leur époque. Si certaines y vont avec joie et beaucoup d'amour, d'autres refusent d'aller soigner « ces enfants du péché ». Une sœur exprime la pensée de plusieurs :

*« Ces enfants, qui sont, selon toute probabilité, conçus dans le péché, nous représentent une plante très épineuse. »*⁹

Consciente de la dureté de son propos, elle se reprend et ajoute une nuance :

*« Cependant Dieu ne veut pas la jeter au feu... »*¹⁰

Vincent de Paul s'efforce de modifier le regard de ces Sœurs, ces enfants sont encore plus que les autres enfants de Dieu, puisqu'ils n'ont plus ni père ni mère.

*« Ces petits enfants appartiennent à Dieu d'une manière toute particulière, puisqu'ils sont abandonnés de père et de mère, et néanmoins ont des âmes raisonnables, créées de la toute-puissance de Dieu. Ils n'appartiennent qu'à Dieu, qui leur sert de père et de mère. »*¹¹

Il voudrait que les Sœurs découvrent toute la beauté de leur service.

⁵ Louise de Marillac à Vincent de Paul - 22 août 1647 - Ecrits 216

⁶ Louise de Marillac à Vincent de Paul - 22 août 1647 - Ecrits 216

⁷ Conférence du 7 décembre 1643 - Conf. 92

⁸ règles pour les Sœurs des Enfants Trouvés - Ecrits 734

⁹ Conférence du 7 décembre 1643 - Conf. 85

¹⁰ Conférence du 7 décembre 1643 - Conf. 85

¹¹ Conférence du 7 décembre 1643 - Conf. 87

« De toute éternité, Dieu vous a choisies, mes filles, pour leur service. Quel honneur pour vous ! Si les personnes du monde se tiennent bien honorées de servir les enfants des grands, combien plus vous d'être appelées à servir les enfants de Dieu ! »¹²

Mais la mentalité ambiante, les réactions du public marquent les esprits des Sœurs. Certaines vont critiquées celles qui sont envoyées aux Enfants trouvés. Vincent de Paul réagit avec force :

« On a fait courir le bruit que l'on ne mettait là que celles qui n'étaient pas propres ailleurs. C'est tout au contraire ; il en faut de plus vertueuses ; car telle sera la tante (c'est ainsi qu'ils vous appellent), tels seront les enfants. »¹³

Le bruit est tenace. Vincent de Paul, sur les conseils de Louise de Marillac, réintervient deux ans plus tard. Il exalte le travail de ces éducatrices :

« Il s'est passé un bruit parmi vous, que vous devez tenir de l'esprit du diable, que, quand une fille n'est pas propre en une paroisse, ni en autre lieu, on la met aux Enfants Trouvés comme dans une prison.[...] Avons-nous de meilleures filles que celles qui y sont, des filles qui se tiennent là pour l'amour qu'elles portent à Dieu, auquel elles rendent service en la personne de ces enfants. »¹⁴

Les attitudes éducatives

Vincent de Paul et Louise de Marillac savent qu'on ne peut se contenter de nourrir les enfants et de les loger. Ils se préoccupent de l'éducation donnée par les Sœurs, et leur précisent quelques attitudes à privilégier. Trois mots peuvent les résumer : affection, justice, douceur.

Vincent de Paul parle en premier de l'affection à donner à ces enfants

« Je suis persuadé que vous vous sentez souvent de l'affection pour eux. O mes filles, vous n'en sauriez trop avoir. Vous êtes assurées de ne point offenser Dieu en les aimant trop, puisque ce sont ses enfants et que le motif qui vous fait donner à leur service est son amour. »¹⁵

Cette affection, cet amour est source d'équilibre pour ces enfants sans parents. Nul ne peut grandir s'il ne trouve sur sa route un peu d'amour vrai, s'exprimant concrètement.

Seule la véritable affection va permettre de savoir dire ce qui n'est pas bien, de relever les erreurs, les fautes et au besoin, de savoir punir. Mais, explique Vincent de Paul, cela doit se faire sans excès, avec bonté.

« Vous serez des mères (éducatrices) raisonnables, si vous veillez aux besoins de ces petites créatures, les instruisez de la connaissance de Dieu et les corrigez avec justice accompagnée de douceur. Ainsi vous serez de véritables bonnes mères (éducatrices). »¹⁶

Une punition n'est valable que si elle permet une prise de conscience de sa faute, et favorise un nouveau départ

« Les Sœurs qui servent les petits Enfants, essaieront de les corriger par de petites mortifications, ou quelques douces paroles qui les encouragent au bien. »¹⁷

Louise insiste aussi sur un usage modéré des punitions. Ses directives, liées aux usages du temps, montrent combien il ne faut s'interdire de sévir sous l'emprise de la colère :

« Quand ils se rendent incorrigibles et qu'elles jugeront nécessaire de les châtier d'autre sorte, elles en avertiront la Sœur Servante qui leur donnera le fouet elle-même, ou les avertira de leur donner; ce qu'il faut toujours faire sans passion, et pour cela différer quelque temps après leur faute connue, et se tiendront bien de leur donner des coups sur la tête. »¹⁸

Le rôle de toute éducatrice est résumé en peu de mots. Etre ce que l'on désire que les enfants soient :

« Telle sera la tante (c'est ainsi qu'ils vous appellent), tels seront les enfants. Si elle est bonne, ils seront bons ; si elle est mauvaise, ils le seront, parce qu'ils font facilement ce que leurs tantes font. Si

¹² Conférence du 7 décembre 1643 - Conf. 87

¹³ Conférence du 15 novembre 1654 - Conf.499

¹⁴ Conférence du 14 décembre 1656 - Conf. 626

¹⁵ Conférence du 7 décembre 1643 - Conf. 92

¹⁶ Conférence du 7 décembre 1643 - Conf. 92

¹⁷ Règlement pour les Enfants Trouvés - Ecrits p. 802

¹⁸ Règlement pour les Enfants Trouvés - Ecrits p. 802

*vous vous fâchez, ils deviendront fâcheux : si vous faites des légèretés devant eux, ils les feront ; si vous murmurez, ils murmureront »*¹⁹

Le financement

Les Dames de la Charité constituent le Conseil d'Administration de l'œuvre des Enfants trouvés. Louise de Marillac, qui en est la Directrice, établit un « budget prévisionnel » lorsque les douze nouveaux enfants sont acceptés.

DÉPENSE DE LA MAISON DES ENFANTS TROUVÉS	
Pain pour 4 nourrices, 3 sols chacune par jour :	
c'est pour les 4 par an.....	216 L
<i>La livre correspond au franc. Elle se divise en 20 sols.</i>	
Pain de la gouvernante et les trois Filles à 2 sols par jour	
c'est par an	144 L
Pain pour les sevrés, par an.....	100 L
Viande pour les nourrices à 3 sols 6 deniers, par an	268 L
<i>Le sol se divise en douze deniers.</i>	
Viande pour les Filles.....	162 L
Viande pour les enfants	62 L
En vin, un demi-setier par jour	42 L 10 S
Sel pour l'année, environ 3 minots.....	111 L 16 S
<i>un minot contient environ 36 litres</i>	
Fruits et herbes.....	45 L
Lard ; 14 livres, 10 sols.....	14 L 10 S
Bois ; 40 voies.....	400 L
<i>une voie correspond à environ deux stères</i>	
Chandelle et huile	100 L
Blanchissage ; 60 livres	60 L
Pour l'entretien des quatre, à raison de huit écus par an	96 L
<i>L'écu, à Paris, vaut 60 sols, soit 3 livres</i>	
Louage de la maison	300 L
Somme toute, sauf meilleur calcul	2 121 L. 16 S

On ne peut donc se contenter des quêtes faites dans les paroisses, dont les revenus ne sont pas fixes. Il faut obtenir des rentes ou subventions fixes. La duchesse d'Aiguillon, la nièce de Richelieu, jouissant de revenus importants et qui fait partie du groupe de réflexion, établit rapidement une rente fixe en faveur des enfants Trouvés.

Le Roi Louis XIII, sollicité dès le départ, accepte de consacrer une partie des revenus des terres de Gonesse au soin des Enfants Trouvés. En 1642, il donne 4.000 livres et en 1644, la Reine Anne d'Autriche double la rente. Mais après la mort du Roi, le Trésor Royal a besoin de rentrée d'argent, les terres de Gonesse sont mises en vente en février 1646. Il est convenu, selon l'acte notarié établi par le Roi, que l'acheteur devra continuer à verser la rente aux Enfants Trouvés. Le maréchal d'Estrées qui achète les terres, ne respecte pas la clause : les Enfants Trouvés ne reçoivent plus rien. Démarches, procès, rien ne fera céder le maréchal. Il faudra recourir aux quêtes dans les paroisses le dimanche en attendant d'autres sources de revenus.

A partir de 1647 et surtout pendant la guerre de la Fronde (guerre civile de 1648-1652) les soucis d'argent deviennent des soucis quotidiens pour Louise de Marillac, responsable de l'œuvre. Elle clame sa

¹⁹ Conférence du 15 novembre 1654 - Conf.499

détresse avec force. Elle prépare une lettre pour le Chancelier (premier Ministre), très polie, mais très précise. Elle demande un secours car les Enfants Trouvés n'ont pas de pain pour passer les fêtes de Noël.²⁰

En pleine guerre de la Fronde, les ressources manquent totalement. Vincent de Paul qui reste l'animateur de l'Association, reçoit une lettre désespérée de Louise de Marillac :

« Je suis extrêmement fâchée de vous être tant importune, mais l'impossibilité de continuer à recevoir les petits enfants nous presse trop. Il y en a présentement sept, à nos deux nourrices, qui ne veulent point boire au biberon, et l'on n'a pas un double pour les mettre en nourrice, ni aucune provision de drap ni linge, et nous n'avons aucune espérance d'en pouvoir plus emprunter. Faites-nous la charité, mon très honoré Père, de nous mander si nous pouvons en conscience les voir mettre en état de mourir, car les dames ne font aucun cas de nous donner secours... »²¹

Louise de Marillac, très douloureuse devant la souffrance des enfants, lui envoie un mémoire (un dossier) pour qu'il fasse quelque chose auprès des Dames. L'intervention de Vincent de Paul est vigoureuse

« Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants ; vous avez été leurs mères selon la grâce depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés ; voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d'être leurs mères pour devenir à présent leurs juges ; leur vie et leur mort sont entre vos mains ; je m'en vais prendre les voix et les suffrages ; il est temps de prononcer leur arrêt et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront si vous continuez d'en prendre un charitable soin ; et, au contraire, ils mourront et périront infailliblement si vous les abandonnez ; l'expérience ne vous permet pas d'en douter. »²²

On raconte que les Dames, avant de quitter le lieu de la réunion, passe devant Vincent de Paul et dépose une corbeille qui un collier, qui une bague ou un pendentif.

Les résultats

Le 11 juillet 1657, au cours d'une Assemblée des Dames, Vincent de Paul présente le bilan. Le rapport financier est présenté par la trésorière Mme de Bragelonne :

« La recette pour la dernière année monte à 16 248 livres, et la dépense à 17 221 livres. »

Vincent de Paul présente ensuite le rapport moral. Après avoir parcouru la liste des petits enfants, sevrés ou en nourrice, et des plus grands, placés comme apprentis ou comme domestiques, ou restés à l'hôpital, il constate que les enfants, dans les maisons de Paris appelées Hôpital des Enfants Trouvés, sont au nombre de 395. Puis il ajoute :

« Le nombre de ceux qu'on expose chaque année est quasi toujours égal, et qu'il s'en trouve autant que de jours en l'an. Voyez, s'il vous plaît, quel ordre dans ce désordre, et quel grand bien vous faites, Mesdames, de prendre soin de ces petites créatures abandonnées de leurs propres mères et de les faire élever, instruire et mettre en état de gagner leur vie et de se sauver. [...] Vous avez tous les sujets du monde, Mesdames, de remercier Dieu de vous l'avoir confiée. »²³

Relecture pour aujourd'hui

Le regard sur l'autre

Cette question du regard sur l'autre resurgit sans cesse. : regard sur les handicapés ; sur les personnes qui n'ont pas la même couleur de peau, qui ne sont pas de la même tribu (origine de tout racisme, de l'Holocauste par Hitler, des massacres dans les Balkans ou en Afrique)

²⁰ Louise de Marillac au Chancelier Coste III, 509

²¹ Louise de Marillac à Vincent de Paul - novembre 1649 - Ecrits 303

²² Assemblée des Dames des Enfants Trouvés - Coste XIII.801

²³ Assemblée des Dames des Enfants trouvés - 11 juillet 1657 - Coste XIII. 807

Le temps de la réflexion

Savoir prendre le temps de la réflexion avant de s'engager dans une action. La discussion en groupe est souvent difficile, mais elle est indispensable, car elle permet d'élargir son point de vue, à la condition de savoir écouter les autres.

Une réflexion approfondie à plusieurs évite bien des erreurs. Il faut réfléchir avant de s'engager. L'urgence ne doit supprimer l'évaluation des situations.

Les initiatives

L'opinion publique, les lois sont souvent contraignantes. Vincent de Paul, Louise de Marillac, les Dames de la Charité les ont respectées, mais ont su les dépasser. Ils ont osé aller au delà, d'une manière réfléchie et organisée. Ils ont montré à la société, à l'Etat, à l'Eglise que d'autres formes d'action étaient possibles.... Et peu à peu, ces actions ont été prises en charge par l'Etat, et de nouvelles lois ont été faites...

Etre fidèle à Saint Vincent, ce n'est pas reproduire exactement ce qu'il a fait, c'est entrer dans son esprit, c'est savoir aller de l'avant, savoir mobiliser les personnes, savoir faire venir les dons ... et surtout savoir innover pour le bien de ceux que l'on veut réellement servir.